



## Demande de de conseil pour une regularisation de sejour

Par **allan77**, le **10/12/2009** à **14:56**

Bonjour,

Maitre, je viens par cette dernière vous exposer mon cas:

je suis rentré en France depuis 2001 avec un visa étudiant que j'ai toujours renouvelé jusqu'en 2007 ou j'ai eu un refus de renouvellement de séjour et une OQTF, de la même année avant le refus de renouvellement de séjour, je m'étais marié mais avec une étrangère aussi. En 2007 toujours on a eu un garçon qui a 2 ans aujourd'hui.

Concernant ma femme elle est toujours étudiante et renouvelle toujours son séjour, le dernier a été renouvelé il y a deux jours.

Maitre je voudrais savoir s'il y avait une chance pour moi d'être régularisé ne serait-ce que dans le cadre d'une vie privée et familiale, notre enfant fréquente toujours la crèche, il est bien intégré, on a nos contrats de locations à nos deux noms, les contrats de EDF, bref tout, et ces contrats sont tous de 2006.

S'il vous plaît, là je ne sais plus quoi faire, je suis désespéré sans boulot, sans ressource car partout où je vais on me demande le Césame et avec une femme et un enfant ce n'est pas facile.

J'attends avec impatience votre réponse.

Par **chris\_idv**, le **10/12/2009** à **20:20**

Bonjour,

Votre épouse étant étrangère et votre enfant ne pouvant pas bénéficier dans l'immédiat de la

nationalité française: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtml> vous ne pouvez pas obtenir un titre de séjour de plein droit.

Vous pouvez solliciter un titre de séjour vie privée et familiale: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml#N100ED>  
mais son octroi est discrétionnaire (en clair cela peut vous être refusé).

Votre visa étudiant ayant été renouvelé de 2001 à 2007 (soit 6 ans) il parait difficile de solliciter un titre de séjour, à fortiori si un ordre de quitter le territoire français vous a déjà été signifié il y a déjà 2 ans ... et que vous ne l'avez pas respecté.

Enfin un titre de séjour a très peu de chance de vous être accordé si vous ne pouvez pas justifier de ressources, puisque sans emploi.

Salutations,